Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/04/2026 - 2583 - 2018 B 00635 - 501 668 248 - ABCD NUTRITION

DÉPOSÉ LE

30 AVR. 2026

Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier 2583

EURL ABCD NUTRITION

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIÈGNE ★ (OISE) ★

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

Comptes annuels
au 30/09/2025

Certifié conforme à l'original

SAS SEROC

Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA

BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU

Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51

Courriel : contact@seroc.com



Sommaire

Annexes **2**

Règles et méthodes comptables 3

Faits caractéristiques 5

Notes sur le bilan 6

Notes sur le compte de résultat 14

Autres informations 17

Liasse fiscale ***18***

2065 – Impôt sur les sociétés 19

2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065 20

2050 – Bilan Actif 21

2051 – Bilan Passif avant répartition 22

2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste 23

2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite) 24

2054 – Immobilisations 25

2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables 26

2055 – Amortissements 27

2056 – Provisions inscrites au bilan 28

2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 29

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/10/2024	et clos le	30/09/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
EURL ABCD NUTRITION	513 rue Robert Estienne
SIRET 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7	60400 NOYON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/07/2017

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS ABCD NUTRITION GROUPE
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON

SIRET 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 3 7

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal :
Bénéfice imposable à 15 % : 0
Déficit : 605 733
Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 19% :
Autres PV imposables à 19% :
PV à long terme imposables à 15 % :
PV à long teme imposables à 0% :
PV exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐
Jeunes entreprises innovantes ☐
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 *quindecies* A ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐
Autres dispositifs ☐
Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) :
Plus–values exonérées relevant du taux à 15 % :
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 *quaterdecies* ☐
Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies* ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% :

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées — ECF ☐ — Viseur conventionné ☐ — Visa : CGA ☐

– du prestataire :

– du comptable : SAS SEROC
rue Mathias Sandorf 80440 BOVES — *Tél :* 0322820950

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2025

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement. soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5) **Total (a à h)**		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2025

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	12 594	AC	12 594	
		Frais de développement *	CX	3 137	CQ	2 356	781
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 635	AG	20 519	1 115
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	726 962	AK	726 962	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV	29 906	AW	29 906	
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000
		TOTAL (II)	BJ	797 236	BK	792 338	4 897
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	163 543	BY		163 543
		Autres créances (3)	BZ	101 126	CA		101 126
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	768	CE		768
		Disponibilités	CF	19 219	CG		19 219
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	144	CI		144
		TOTAL (III)	CJ	284 801	CK		284 801
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 082 037	1A	792 338	289 699

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 213 800)	DA	4 213 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	230 533
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	44 468
	Réserve légale (3)	DD	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(4 217 142)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(608 278)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(335 219)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	436
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	288 952
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	247 775
	Dettes fiscales et sociales	DY	77 184
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 320
	Autres dettes	EA	250
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	624 918
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	289 699

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	44 468
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	624 918
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	436

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	150 743			150 743
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	82 972			82 972
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	233 715			233 715
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				321 599
	Autres produits (1) (11)	FQ				176
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				555 491
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				9 279
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				5
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				119 290
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				2 975
	Salaires et traitements*	FY				
	Charges sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements (14)	GA				14 372
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*	GB				756 869
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				365 938
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 268 730
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				(713 239)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				92 842
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				92 842
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				12 200
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				12 200
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				80 642
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				(632 596)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	103 095
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	(1)
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	103 094
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	47 110
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	31 666
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	78 776
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	24 317
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	751 428
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 359 707
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(608 278)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	32 640
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
(3) Dont	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	46 057
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités sur marchés	1 052	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	31 666	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		70 455
Produits des cessions d'éléments d'actif		(1)

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Charges sur exercices antérieurs	46 057	
Produits sur exercices antérieurs		32 640

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	15 731	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	748 468	KE		KF	129	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	50 000	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	29 906	LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	79 906	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 000	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	3 000	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	847 107	ØH		ØJ	129	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	15 731	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	748 597	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT		MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	29 906	NB	
	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	NH	29 906	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	3 000	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	NK	3 000	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	797 236	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2025
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	13 904	EL	1 045	EM		EN	14 950
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 192	PF	3 326	PG		PH	20 519
TOTAL I		RK	31 096	RM	4 372	RN		RO	35 469
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 333	QM	10 000	QN	18 333	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 333	QV	10 000	QW	18 333	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	39 430	ØP	14 372	ØQ	18 333	ØR	35 469

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B	726 962	6C		6D	726 962
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F	29 906	6G		6H	29 906
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	321 599	6U		6V	321 599	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	321 599	TY	756 869	TZ	321 599	UA	756 869
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	321 599	UB	756 869	UC	321 599	UD	756 869
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE	756 869	UF	321 599		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 000	UV		UW	3 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	163 543		163 543		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	53 383		53 383		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	47 742		47 742		
	Charges constatées d'avance	VS	144		144		
	TOTAUX	VT	267 813	VU	264 813	VV	3 000

RENVOIS
(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice — VD
– Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	436	436		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	247 775	247 775		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 343	47 343		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 840	29 840		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 320	10 320		
Groupe et associés (2)		VI	288 952	288 952		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	250	250		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	624 918	VZ 624 918		

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK 212 937

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 289 699 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 608 279 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/02/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En l'absence de perspectives de développement économique du projet vrac 2.0 au 30 septembre 2025, les immobilisations incorporelles en cours pour 726 962.71 euros et les immobisations corporelles en cours pour 29 906.55 euros, ont été intégralement dépréciées.

La provision totale s'élève à 756 869.26 euros.

Autres éléments significatifs

– Continuité de l'exploitation

Les comptes du groupe pour l'exercice 2024-2025 sont impactés par deux faits marquants : la reprise du service de la dette en juin, et la finalisation du désengagement des activités du pôle céréales sur la structure ABCD Nutrition. C'est dans ce cadre que la dépréciation du projet Vrac 2.0 a été actée, et que les reliquats des comptes clients ont été soldés.
Côté nutrition, les volumes vendus progressent sur l'exercice (CA +4%). Néanmoins, les pressions sur les prix imposées par les clients, conjuguées aux fortes hausses de prix sur certaines matières premières (chocolat) viennent dégrader la marge brute (-5%). Un contrôle rigoureux des frais généraux permet de limiter l'érosion de l'EBE et de maintenir des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette propre, mais également de compléter le remboursement des financements de Moulin.
Le pôle BOULANGERIE continue d'opérer sur un marché difficile. La fermeture du site d'Avignon avec son économie de charges immobilières, couplé au transfert de 500 K€ de CA à LPNB ainsi que la diminution des charges locatives pour Ets Moulin (avec l'arrivée d'un colocataire) participeront à l'amélioration de sa rentabilité sur l'exercice à venir.
L'actualisation des projections d'EBE, de cash-flow net et de trésorerie confirme celles faites l'an passé. La trésorerie excédentaire dégagée par le pôle NUTRITION devra -comme identifié l'an passé- être en partie mise à disposition d'ETS MOULIN pour lui permettre de faire face au service des PGE COVID.
Le Groupe est confiant dans la solidité de sa rentabilité économique. C'est pourquoi l'ensemble de ces éléments permet de garantir la continuité d'activité du groupe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	15 732			15 732
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	748 469	129		748 598
Immobilisations incorporelles	764 201	129		764 330
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 000		50 000	
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	29 907			29 907
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	79 907		50 000	29 907
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	3 000			3 000
ACTIF IMMOBILISE	**847 107**	**129**	**50 000**	**797 236**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	129			129
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**129**			**129**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		50 000		50 000
Scissions				
Avoirs				
Diminutions de l'exercice		**50 000**		**50 000**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	13 904	1 046		14 950
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 192	3 327		20 519
Immobilisations incorporelles	31 097	4 373		35 470
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 333	10 000	18 333	
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 333	10 000	18 333	
ACTIF IMMOBILISE	**39 430**	**14 373**	**18 333**	**35 470**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 267 813 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	163 543	163 543	
Autres	101 126	101 126	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	144	144	
Total	**267 813**	**264 813**	**3 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	2 800
Clients – FAE INTERCO	132 141
Fournisseurs – AAR INTERCO	43 430
Produits à recevoir	4 313
Total	**182 683**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		726 963		726 963
Immobilisations corporelles		29 907		29 907
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	321 600		321 600	
Total	**321 600**	**756 869**	**321 600**	**756 869**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		756 869	321 600	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 213 800,00 euro décomposé en 421 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/03/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-3 456 145
Résultat de l'exercice précédent	-760 998
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-4 217 142**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-4 217 142
Total des affectations	**-4 217 142**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	4 213 800				4 213 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Ecarts de réévaluation	44 469				44 469
Réserve légale	1 400				1 400
Report à Nouveau	-3 456 145	-4 217 142	-4 217 142	-3 456 145	-4 217 142
Résultat de l'exercice	-760 998	760 998	-608 279	-760 998	-608 279
Subvention d'investissement	70 455		-70 455		
Total Capitaux Propres	**343 515**	**-3 456 145**	**-4 895 876**	**-4 217 142**	**-335 219**

Notes sur le bilan

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 624 918 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	437	437		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 775	247 775		
Dettes fiscales et sociales	77 184	77 184		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	10 320		
Autres dettes ()**	289 202	289 202		
Produits constatés d'avance				
Total	**624 918**	**624 918**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	212 938			
() Dont envers les associés**	288 952			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	18 194
Fournisseurs – FNP INTERCO	12 895
Intérêts courus à payer	437
Intérêts Courus C/C	12 200
Organismes – Autres charges à payer	433
Clients – AAE INTERCO	250
Total	**44 409**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	144		
Total	**144**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2025
Activité de Négoce	233 715
TOTAL	**233 715**

Résultat financier

	30/09/2025	30/09/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	92 843	177 990
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		1 520
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**92 843**	**179 511**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	12 200	19 813
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**12 200**	**19 813**
Résultat financier	**80 643**	**159 698**

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	1 052	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	31 667	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		70 455
Produits des cessions d'éléments d'actif		-1
TOTAL	**32 719**	**70 454**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-632 596		-632 596
+ Résultat exceptionnel	24 317		24 317
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**-608 279**		**-608 279**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'imppôt mécénat	

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ABCD NUTRITION GROUPE

Forme : SAS
SIREN : 51021566800037

Au capital de : 2 025 273 euro

Adresse du siège social :
513 RUE ROBERT ESTIENNE
60400 NOYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège Social.

Contributions volontaires

REÇU LE
30 AVR. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE COMPIÈGNE

ABCD NUTRITION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 213 800,00 euros
Siège social : 513 rue Robert Estienne
60400 NOYON
501 668 248 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 MARS 2026

Cher Monsieur,
J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2025 12 mois	30/09/2024 12 mois
BILAN ACTIF		
Frais d'établissement		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	1 898	6 270
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		726 834
Total des immobilisations incorporelles	1 898	733 104
Installations techniques, matériel et outillage industriel		
Autres immobilisations corporelles		41 667
Immobilisations en cours		29 907
Total des immobilisations corporelles		71 574
Prêts		
Autres immobilisations financières	3 000	3 000
Total des immobilisations financières	3 000	3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 897	807 677
ACTIF CIRCULANT		

Matières premières et approvisionnements		
Marchandises		
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	163 543	163 881
Autres créances	101 126	1 072 695
Créances	264 669	1 236 576
Valeurs mobilières de placements	769	769
Disponibilités	19 220	9 307
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	19 989	10 076
Charges constatées d'avance	144	9 483
TOTAL ACTIF CIRCULANT	284 802	1 256 134
Ecarts de conversion actif		
TOTAL ACTIF	**289 699**	**2 063 811**
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	4 213 800	4 213 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation	44 469	44 469
Réserve légale	1 400	1 400
Autres réserves		
Report à nouveau	- 4 217 142	- 3 456 145
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 608 279**	**- 760 998**
Subventions d'investissement		70 455
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**- 335 219**	**343 515**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	437	476
Emprunts et dettes financières diverses	288 952	1 034 931
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 775	430 043
Dettes fiscales et sociales	77 184	64 601
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	10 320
Autres dettes	250	175 247
Produits constatés d'avance		4 678
TOTAL DETTES	**624 918**	**1 720 296**
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**289 699**	**2 063 811**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2025 12 mois	30/09/2024 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	233 715	4 115 938
Production stockée et immobilisée		
Coût des achats et charges externes	128 575	4 478 093
VALEUR AJOUTEE	105 140	-362 154
Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 975	13 822
Charges de personnel		336 132
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	102 165	- 712 108
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	321 600	90 672
Autres produits	177	10
Dotations aux amortissements et provisions	771 242	404 873
Autres charges	365 939	3 009
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 713 239**	**-1 029 308**
Résultat financier	80 643	159 698
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 632 596	- 869 610
Résultat exceptionnel	24 317	108 613
Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT NET COMPTABLE	**- 608 279**	**- 760 998**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit donc par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 233 715€ contre 4 115 938 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 268 731 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 777 242 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 336 132 € à 0 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -713 239 € contre -1 029 308 € € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 80 643 €, contre 159 698 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de – 632 596 €, contre - 869 610 € au 30 septembre 2024.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 24 317 €, contre 108 613 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est nul.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de – 608 279 €.

Ce résultat se trouve en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un déficit de – 760 998 €.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total TTC des factures concernées		402	171	1230	190550	192353		48441	0	0	0	48441
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0.31	0.13	0.96	148.20	149.60	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							20.73	0	0	0	20.73
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours						☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société n'a plus d'activité opérationnelle.
Elle reste cependant en veille sur le projet Vrac 2.0, notamment dans le cadre de la cession du brevet.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025 font ressortir une perte de 608 278,92 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -4 217 142.43 €

correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, qui s'élèvera à -4 825 421.35 €

au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La gérance

ABCD NUTRITION
Société à responsabilité limitée
au capital de 13 800 euros
Siège social : 513 rue Robert Estienne
60400 NOYON
501668248 RCS COMPIEGNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à 608 278,92 euros de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -4 217 142.43 €

correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, qui s'élèvera à -4 825 421.35 €

au compte "Report à Nouveau"

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
La Gérance

SECOVI Audit
by Numéliance
Ensemble, donnons du sens aux chiffres

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

ABCD NUTRITION

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

SECOVI Audit
by Numéliance
Ensemble, donnons du sens aux chiffres

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secovlaudit@numeliance.fr

ABCD NUTRITION

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 13 800 euros
Siège social à NOYON (60400) – 513 rue Robert Estienne
- RCS B 501 668 248 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

À l'assemblée générale de l'EURL ABCD NUTRITION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EURL ABCD NUTRITION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels tels que :

- Dans la note faits caractéristiques, faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable, concernant la dépréciation des actifs liés au projet vrac 2.0 ;
- Dans la note faits caractéristiques, autres éléments significatifs, continuité d'exploitation, de l'annexe des comptes annuels concernant les effets du processus de restructuration du groupe ;
- Dans les notes, capitaux propres et affectation du résultat, qui exposent que les capitaux propres de la société demeurent inférieurs à la moitié du capital social, faisant suite aux pertes constatées. Conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'associé unique doit décider, dans les deux ans qui suivent la constatation de ces pertes, s'il y a lieu de dissoudre la société par anticipation ou de poursuivre l'activité. À la date d'arrêté des comptes, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués et aucune mesure ne permet d'envisager leur reconstitution à court terme. Cette situation est susceptible d'affecter la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à AMIENS, le 3 Mars 2026
Le Commissaire aux comptes

SECOVI AUDIT, représenté par
Philippe COMPAIN

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	12 594	12 594		
Frais de recherche et de développement	3 138	2 356	782	1 827
Concessions, brevets et droits assimilés	21 635	20 519	1 116	4 443
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	726 963	726 963		726 834
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				41 667
Immob. en cours / Avances & acomptes	29 907	29 907		29 907
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	797 236	792 339	4 897	807 677
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	163 543		163 543	163 881
Fournisseurs débiteurs	43 430		43 430	43 666
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	53 383		53 383	48 956
Autres créances	4 313		4 313	978 685
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 388
Valeurs mobilières de placement	769		769	769
Disponibilités	19 220		19 220	9 307
Charges constatées d'avance	144		144	9 483
TOTAL ACTIF CIRCULANT	284 802		284 802	1 256 134
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 082 038**	**792 339**	**289 699**	**2 063 811**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 213 800	4 213 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation	44 469	44 469
Réserve légale	1 400	1 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 217 142	-3 456 145
Résultat de l'exercice	-608 279	-760 998
Subventions d'investissement		70 455
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-335 219	343 515
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	437	476
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	437	476
Emprunts et dettes financières diverses		212 938
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	288 952	821 993
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 775	430 043
Personnel		
Organismes sociaux	47 343	47 343
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	29 841	10 099
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		7 159
Dettes fiscales et sociales	77 184	64 601
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	10 320
Autres dettes	250	175 247
Produits constatés d'avance		4 678
TOTAL DETTES	624 918	1 720 296
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	**289 699**	**2 063 811**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/10/24 au 30/09/25 12 mois	%	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	150 743	64,50	3 926 310	95,39	-3 775 567	-96,16
Production vendue	82 972	35,50	189 629	4,61	-106 657	-56,24
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	321 776	137,68	90 682	2,20	231 094	254,84
Total	555 492	237,68	4 206 620	102,20	-3 651 129	-86,79
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	9 280	3,97	128 448	3,12	-119 169	-92,78
Variation de stock (m/ses)			487 303	11,84	-487 303	-100,00
Achats de m.p & aut.approv.	5		2 205 779	53,59	-2 205 774	-100,00
Variation de stock (m.p.)			298 591	7,25	-298 591	-100,00
Autres achats & charges externes	119 290	51,04	1 357 971	32,99	-1 238 681	-91,22
Total	128 575	55,01	4 478 093	108,80	-4 349 518	-97,13
MARGE SUR M/SES & MAT	426 917	182,67	-271 473	-6,60	698 389	-257,26
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	2 975	1,27	13 822	0,34	-10 846	-78,47
Salaires et Traitements			248 144	6,03	-248 144	-100,00
Charges sociales			87 989	2,14	-87 989	-100,00
Amortissements et provisions	771 242	329,99	404 873	9,84	366 369	90,49
Autres charges	365 939	156,57	3 009	0,07	362 930	NS
Total	1 140 156	487,84	757 836	18,41	382 320	50,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-713 239	-305,17	-1 029 308	-25,01	316 069	-30,71
Produits financiers	92 843	39,72	179 511	4,36	-86 668	-48,28
Charges financières	12 200	5,22	19 813	0,48	-7 613	-38,42
Résultat financier	80 643	34,50	159 698	3,88	-79 055	-49,50
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-632 596	-270,67	-869 610	-21,13	237 014	-27,26
Produits exceptionnels	103 094	44,11	764 815	18,58	-661 721	-86,52
Charges exceptionnelles	78 777	33,71	656 202	15,94	-577 425	-88,00
Résultat exceptionnel	24 317	10,40	108 613	2,64	-84 295	-77,61
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-608 279**	**-260,26**	**-760 998**	**-18,49**	**152 719**	**-20,07**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 289 699 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 608 279 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/02/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En l'absence de perspectives de développement économique du projet vrac 2.0 au 30 septembre 2025, les immobilisations incorporelles en cours pour 726 962.71 euros et les immobisations corporelles en cours pour 29 906.55 euros, ont été intégralement dépréciées.

La provision totale s'élève à 756 869.26 euros.

Autres éléments significatifs

– Continuité de l'exploitation

Les comptes du groupe pour l'exercice 2024-2025 sont impactés par deux faits marquants : la reprise du service de la dette en juin, et la finalisation du désengagement des activités du pôle céréales sur la structure ABCD Nutrition. C'est dans ce cadre que la dépréciation du projet Vrac 2.0 a été actée, et que les reliquats des comptes clients ont été soldés.
Côté nutrition, les volumes vendus progressent sur l'exercice (CA +4%). Néanmoins, les pressions sur les prix imposées par les clients, conjuguées aux fortes hausses de prix sur certaines matières premières (chocolat) viennent dégrader la marge brute (-5%). Un contrôle rigoureux des frais généraux permet de limiter l'érosion de l'EBE et de maintenir des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette propre, mais également de compléter le remboursement des financements de Moulin.
Le pôle BOULANGERIE continue d'opérer sur un marché difficile. La fermeture du site d'Avignon avec son économie de charges immobilières, couplé au transfert de 500 K€ de CA à LPNB ainsi que la diminution des charges locatives pour Ets Moulin (avec l'arrivée d'un colocataire) participeront à l'amélioration de sa rentabilité sur l'exercice à venir.
L'actualisation des projections d'EBE, de cash-flow net et de trésorerie confirme celles faites l'an passé. La trésorerie excédentaire dégagée par le pôle NUTRITION devra -comme identifié l'an passé- être en partie mise à disposition d'ETS MOULIN pour lui permettre de faire face au service des PGE COVID.
Le Groupe est confiant dans la solidité de sa rentabilité économique. C'est pourquoi l'ensemble de ces éléments permet de garantir la continuité d'activité du groupe.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	15 732			15 732
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	748 469	129		748 598
Immobilisations incorporelles	764 201	129		764 330
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 000		50 000	
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	29 907			29 907
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	79 907		50 000	29 907
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	3 000			3 000
ACTIF IMMOBILISE	**847 107**	**129**	**50 000**	**797 236**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	129			129
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**129**			**129**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		50 000		50 000
Scissions				
Avoirs				
Diminutions de l'exercice		**50 000**		**50 000**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	13 904	1 046		14 950
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 192	3 327		20 519
Immobilisations incorporelles	31 097	4 373		35 470
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 333	10 000	18 333	
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 333	10 000	18 333	
ACTIF IMMOBILISE	**39 430**	**14 373**	**18 333**	**35 470**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 267 813 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clieuts et Comptes rattachés	163 543	163 543	
Autres	101 126	101 126	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	144	144	
Total	**267 813**	**264 813**	**3 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	2 800
Clients – FAE INTERCO	132 141
Fournisseurs – AAR INTERCO	43 430
Produits à recevoir	4 313
Total	**182 683**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		726 963		726 963
Immobilisations corporelles		29 907		29 907
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	321 600		321 600	
Total	**321 600**	**756 869**	**321 600**	**756 869**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		756 869	321 600	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 213 800,00 euro décomposé en 421 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/03/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-3 456 145
Résultat de l'exercice précédent	-760 998
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-4 217 142**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-4 217 142
Total des affectations	**-4 217 142**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	4 213 800				4 213 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Ecarts de réévaluation	44 469				44 469
Réserve légale	1 400				1 400
Report à Nouveau	-3 456 145	-4 217 142	-4 217 142	-3 456 145	-4 217 142
Résultat de l'exercice	-760 998	760 998	-608 279	-760 998	-608 279
Subvention d'investissement	70 455		-70 455		
Total Capitaux Propres	**343 515**	**-3 456 145**	**-4 895 876**	**-4 217 142**	**-335 219**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 624 918 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	437	437		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 775	247 775		
Dettes fiscales et sociales	77 184	77 184		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 320	10 320		
Autres dettes (**)	289 202	289 202		
Produits constatés d'avance				
Total	**624 918**	**624 918**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	212 938			
(**) Dont envers les associés	288 952			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	18 194
Fournisseurs – FNP INTERCO	12 895
Intérêts courus à payer	437
Intérêts Courus C/C	12 200
Organismes – Autres charges à payer	433
Clients – AAE INTERCO	250
Total	**44 409**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	144		
Total	**144**		

SEGOVIA AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2025
Activité de Négoce	233 715
TOTAL	**233 715**

Résultat financier

	30/09/2025	30/09/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	92 843	177 990
Reprises sur provisions et transferts de charge		1 520
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**92 843**	**179 511**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	12 200	19 813
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**12 200**	**19 813**
Résultat financier	**80 643**	**159 698**

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	1 052	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	31 667	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		70 455
Produits des cessions d'éléments d'actif		-1
TOTAL	**32 719**	**70 454**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus-Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-632 596		-632 596
+ Résultat exceptionnel	24 317		24 317
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**-608 279**		**-608 279**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'imppôt mécénat	

SEROC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ABCD NUTRITION GROUPE

Forme : SAS
SIREN : 51021566800037

Au capital de : 2 025 273 euro

Adresse du siège social :
513 RUE ROBERT ESTIENNE
60400 NOYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège Social.

Contributions volontaires